

Remonter, tourner à droite « Passage des Calicobas », puis suivre la route direction Marsac.

**04 -** Passer devant le **moulin de Guissalle**, tourner à gauche, aussitôt à droite et traverser le **village des Gélinards**.

Juste avant la sortie, tourner à droite dans le chemin.  
Filer tout droit, descendre et longer le bois. Remonter, tourner à droite puis à gauche. Longer pour arriver sur la route, tourner à gauche puis aussitôt à droite.

Longer puis tourner à droite au 2<sup>ème</sup> chemin blanc. Au bout, descendre à gauche. À l'intersection, tourner à gauche puis de suite à droite, continuer le long du bois et rattraper la route de Vindelle.

Emprunter cette dernière sur 800m environ puis tourner à droite dans le chemin blanc. Tourner au bout à gauche et emprunter le passage par les pierres qui traverse **la Méronne**.

Un peu plus loin, prendre le chemin à droite et au bout à gauche pour longer la Charente.

Admirer la  **jolie cascade** située au-dessous du village de la Chapelle (Balzac). Continuer jusqu'au point de départ.



*Digue Vindelle*



*Orchis*



*Malène*

À LA  **DÉCOUVERTE**  
*des chemins*



du Grand Angoulême

**13**

*Vindelle*

## CIRCUIT DES FLEURS DE LA CHARENTE

Amoureux de la nature, vous serez comblés par la campagne de Vindelle ! Longez le fleuve Charente puis prenez de la hauteur pour une vue imprenable sur la vallée. À découvrir absolument !

 *À voir en chemin :*

la baignade, le pont et le moulin de Coursac, le moulin de Guissalle, l'église de Vindelle



### AVANT DE PARTIR

*les infos pratiques*

Départ : Baignade de Vindelle  
GPS : lat. 45.719014 long. 0.122998  
Venir en bus : Möbius TAD



12 km

*distance*



*facile*



4h

*temps*



*balisage*



*soleil ombre*



*en famille*



En période de pluie, certains secteurs sont très boueux, voire inondés.

*Une question ?*

MAIRIE DE VINDELLE

05 45 21 42 82

OFFICE DE TOURISME  
DU PAYS D'ANGOULÊME

05 45 95 16 84

www.angouleme-rando.com  
info@angouleme-tourisme.com

*Avec la participation de :*

CHARENTE  
LE DÉPARTEMENT

ANGOULÊME  
TOURISME



FF Randonnée  
Charente

Grand  
Angoulême



Téléchargez le tracé GPX


sur le site [angouleme-rando.com](http://angouleme-rando.com)




IGN : Sean25 ©  
Crédit photo : © N. GRÉCOIRE  
Conception & réalisation : Agence42



**01** - Du parking de la baignade, dos à cette dernière, passer la barrière et longer la Charente en suivant le chemin qui s'écarte doucement du bord du fleuve.

Au bout, tourner à gauche pour arriver au pont de bois. Traverser la Méronne en empruntant  **les pierres du gué de « Puits Marot »** et suivre la route vers la droite sur environ 300m.

Emprunter le sentier à droite, puis se diriger à gauche et aller tout droit dans la peupleraie. Tourner à gauche et suivre la signalisation jusqu'au **port de Guissalle**.

**02** - À voir en chemin le  **pont de Coursac** qui a remplacé en 1874 un bac à chaîne et la gabarre du port de Coursac qui permettaient de traverser la Charente, aucun pont n'existant entre Balzac et Vindelle. Par-là s'effectuait aussi le trafic entre Vars, Montignac, Champniers, La Rochefoucault, Hiersac et Rouillac.

S'acheminaient ainsi d'une rive à l'autre, pierres, sable, graviers, bois, passagers, boeufs pour les charrois, chevaux... au milieu du pont une plaque donne plus de détails.



**03** - Passer sous le pont. De l'autre côté, on aperçoit le **moulin de Coursac**.

Suivant la saison, surtout au printemps, on peut admirer la **fritillaire pintade**, le **populage des marais** et la **cardamine des prés**, ou des oiseaux faisant leurs nids comme le **rôle des genêts**, des cygnes, des canards... un vrai site à découvrir en le respectant.



À l'arrivée au  **port de Guissalle** on peut **se détendre et pique-niquer**.

Le nom du village vient de Gué sal, le Gué du Sel, lieu de déchargement en contrebande du sel entre Guissalle et Chapelot pour échapper à la Gabelle (impôt sur le sel). C'est d'ailleurs pour cela que la route de Guissalle s'appelle la route des saulniers.

## CONSEILS PRATIQUES & RECOMMANDATIONS



Nous vous invitons à respecter la nature :

- Respecter la faune et la flore
- Ne pas faire de feu
- Respecter l'élevage et les cultures
- Ne pas camper
- Rester sur les sentiers balisés
- Porter des chaussures adaptées
- Ne laisser aucun débris

## CODE balisage

-  Bonne direction
-  Changement de direction
-  Mauvaise direction